

19 - 499

N/REF : DF.JNC.03

Tampon, le 27 décembre 2019

Le Maire,

À

Monsieur le Président de la
Chambre Régionale des Comptes44, rue Alexis
97488 SAINT-CEDEX**OBJET** : Réponses de la commune du Tampon aux observations définitives de la CRC

Monsieur le Président,

Dans le cadre du contrôle des comptes et de la gestion de la commune du Tampon pour les exercices 2015 et suivants, vous nous avez adressé par courrier n° P 19-465 en date du 26 novembre 2019, votre rapport d'observations définitives. En réponse, je vous prie de trouver ci-après quelques commentaires qui me semblent importants de rappeler.

La Commune prend acte avec satisfaction du constat dressé par la Chambre d'une « situation financière confortable au regard des différents indicateurs de gestion » (page 2), reposant sur les fondamentaux incontournables d'un bon usage de l'argent public, à savoir :

- le respect du contrat de confiance avec l'Etat, relevant de la loi du 22 janvier 2018 (moins de 1,2 % d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en 2019, au maximum 1% en 2020 et 2021) (page 12),
- des frais de personnels contenus (la chambre relève que « la commune se distingue des autres communes par le poids relativement faible de ses dépenses en ce domaine » (page 2),
- un endettement maîtrisé, soutenant une capacité d'autofinancement brute « confortable » (selon la chambre, l'une des plus fortes des communes de l'île) (page 13),
- un niveau de fiscalité, aux « taux stables et parmi les plus bas des communes de l'île » (page 11),
- enfin le respect des délais de paiement de la commande publique en soutien à nos partenaires économiques (90 % des factures sont payées sous les 30 jours

Réponses aux observations provisoires de la CRC

256, rue Hubert Delisle - BP 449 - 97430 Le Tampon
Tél. 0262 57 86 86 - Fax. 0262 57 84 26 - E-mail : gestion.courrier@mairie-tampon.fr
www.letampon.fr

réglementaires. En 2018, 97,2 % des factures ont été payées sous 30 jours. En 2019, le délai de paiement moyen de la commune s'établit à 20 jours soit 10 jours de moins que le délai réglementaire (page 15).

Non sans quelque fierté, la commune apporte la preuve que la bonne gestion est compatible avec l'excellence des résultats. Celle-ci a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs distinctions depuis 2014 et notamment :

- Grand Prix 2019 des Victoires de l'investissement local décerné par la Fédération Nationale des Travaux Publics pour la réalisation de la retenue collinaire Piton Marcellin,

- Premier prix de l'édition 2019 du concours « Les Outre-mer durables », pour son projet « Endémiel ». Celui-ci a également fait l'objet d'un trophée « Fier de ma commune » décerné par « La Gazette des communes, avec la participation de l'Association des maires de France et France info » et remis à la commune du Tampon le 2 juillet 2019,

- prix de la « Ville conviviale et ville solidaire », remis par le Président de la Fédération Européenne des Solidarités de Proximité en 2017 et 2019,

- Premier prix de la reconquête de la biodiversité remis par la Ministre de l'Ecologie (Ségolène Royal) en mai 2017.

Ce préalable étant posé, la Chambre a manifesté son inquiétude sur la capacité communale à financer ses futurs projets (parc de loisirs, centre administratif). Elle a également relevé des anomalies en matière de gestion de la ressource en eau, de politique d'animation, enfin de gestion des ressources humaines.

La volonté de la commune est forte, de prendre en compte ces observations diverses, afin de peaufiner une gestion déjà solide sur l'essentiel. C'est ainsi qu'elle s'est engagée à rendre compte à la Chambre des mesures prises et des délais afférents, y compris, si nécessaire, par l'inscription de ces affaires à l'ordre du jour des séances du Conseil municipal. Ce souci de transparence et de respect des préconisations se concrétisera par l'engagement de rendre compte à la Chambre dans le délai d'un an à compter de la notification du rapport d'observations définitives. Cela concerne notamment, sinon principalement, l'ensemble des observations formulées par la chambre en matière de gestion des ressources humaines.

Au-delà des aménagements d'ordre essentiellement comptable, technique et juridique, la commune souhaite clarifier sa position à l'égard de dossiers majeurs ayant fait l'objet d'observations de la chambre, à savoir :

- les manifestations et festivités,
- les ressources humaines,
- les perspectives budgétaires à moyen et long terme,

- enfin la régie d'irrigation.

Les réponses apportées ci-après sont d'ordre stratégique, dans la mesure où elles résultent de choix délibérés du Conseil municipal, souvent votés à l'unanimité des membres. Ils reposent sur une approche sociale, économique et financière maîtrisée et volontariste.

LES MANIFESTATIONS ET FESTIVITES

La Chambre en relève le nombre (une centaine), et le coût global soit plus de 20 % des charges à caractère général. Ces organisations visent à rendre attractive la commune du Tampon, en lui permettant de développer à la fois ses atouts (le tourisme, l'artisanat et ses multiples productions agricoles), mais aussi d'améliorer sa qualité de vie afin d'en faire une collectivité dynamique et ouverte. Cette politique globale d'animation, notamment par la promotion des produits du terroir, est le label identitaire du Tampon. Elle vise, en premier lieu, le développement de l'économie locale, mais également le renforcement de la cohésion sociale, ce qui, dans le contexte actuel, est une nécessité pour préserver cette même paix sociale. C'est pourquoi cet objectif relève d'un choix jamais démenti des élus communaux. Il est cependant effectivement souhaitable d'en mesurer les retombées économiques comme le préconise la Chambre.

La commune s'est engagée en ce sens et lui rendra compte sous peu des conclusions de cette étude dès que celles-ci seront connues.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La commune prend acte des observations de la Chambre et a entrepris une mise aux normes en matière de temps de travail, d'heures supplémentaires, de congés exceptionnels et d'astreintes. Ces régularisations, nécessaires se feront dans la plus grande concertation avec les représentants des personnels. L'engagement a été pris d'informer la Chambre des mesures prises en ce sens.

Mais la commune tient à évoquer avec objectivité le contexte dans lequel se situe ce dossier :

- D'une part, l'Etat sans véritable négociation à fortement remis en cause le dispositif des contrats aidés, sur lequel reposaient les politiques locales depuis des décennies. Au Tampon, leur nombre a été réduit de 50 % entre 2015 et 2018, soit l'équivalent d'une baisse de 25 % d'emplois à temps plein. Par ailleurs, la Commune s'est vue contrainte de signer le contrat de confiance proposé par l'Etat et limitant à 1,2 % la hausse de ses dépenses de fonctionnement.

- La commune s'est donc heurtée à un effet de ciseau, car son choix politique délibéré et fort a été de ne pas accroître la pression fiscale, de ne pas hypothéquer ses projets futurs créateurs d'emplois, et de préserver la qualité des services rendus à la population, sans pour autant alourdir les frais de personnel.

- La commune a dû composer avec les effectifs dont elle disposait. Elle les a davantage sollicités, a recouru aux heures supplémentaires. Elle a compensé leurs efforts, non pas au prix d'une politique « généreuse », mais par une juste rétribution supplémentaire. Il faut ici saluer l'engagement de ces agents grâce auxquels l'impact du désengagement de l'Etat a pu être maîtrisé.

- La Commune a enfin fait le choix de ne pas remettre en cause les recrutements nécessaires, au nom de la lutte contre le chômage et la nécessité de partager le travail. Ces choix justifient le « sous-encadrement » dont la Chambre fait état. En toute hypothèse, il est impossible de résoudre la quadrature du cercle consistant à équilibrer les comptes, respecter les grands équilibres, et par ailleurs, répondre aux normes d'encadrement. Nous avons dû faire face de manière générale à ce nouveau contexte, en limitant la nécessaire compensation des efforts demandés au personnel.

- Enfin l'encadrement communal n'est nullement en cause lorsque le rapport de la Chambre fait état de manquements dans la fiabilité des comptes et les admissions en non-valeur. C'est bien l'Etat, qui est ici défaillant, car ses représentants financiers locaux assurent ne pas avoir les moyens, notamment humains, d'assumer leurs tâches, alors que celles-ci sont le préalable à ce que la commune assume les siennes.

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES A MOYEN ET LONG TERME

La commune prend acte des inquiétudes de la chambre concernant les investissements importants programmés, notamment le centre administratif et le parc de loisirs de la Plaine des Cafres. Ces grands projets sont vitaux pour l'économie locale notamment l'emploi (le chômage est en effet ici conséquent). Toutes les précautions seront néanmoins prises pour prévenir les risques de dérives financières listés par la Chambre. Il sera procédé régulièrement à l'actualisation financière de ces grands projets, notamment au niveau de leurs coûts et du volume réel des recettes attendues.

Concernant par ailleurs le volume des emprunts contractés, nous avons voulu profiter des conditions exceptionnellement favorables des marchés financiers et notamment des taux particulièrement bas (notre taux moyen s'établit à 2,25 % en 2019 contre 2,98 % en 2013). Ce faisant, nous n'avons en rien dégradé la situation financière de la Commune qui reste l'une des moins endettées. Ramenée à la population, la dette du Tampon représente 1 280,03 €, alors qu'en moyenne, celle des communes de même importance, s'élève à 1 384 (Source de la Direction Générale des Collectivités Locales –

BP 2018). Enfin, il est important de souligner que nos charges d'intérêts ont fortement baissé passant de 2,9 millions d'€ en 2013 à 2 millions d'€ en 2019.

LA REGIE D'IRRIGATION

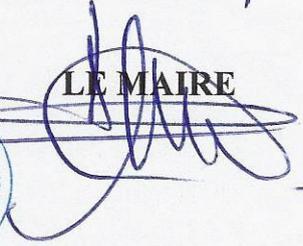
La Chambre déplore que le financement mis en œuvre repose sur le contribuable, et non l'utilisateur. Or, la réalisation de la retenue collinaire Piton Marcellin est un projet majeur pour la commune, trop souvent sujette par le passé aux pénuries d'eau. Les Tamponnais sont fiers de cette réalisation, laquelle a bénéficié de cofinancements importants et notamment européen. Il s'agit d'une œuvre de solidarité collective exemplaire envers les agriculteurs.

Il m'est apparu nécessaire de vous apporter ces précisions qui relèvent à mon sens de choix politiques portés par la municipalité en place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations très distinguées.

respectueusement,

LE MAIRE



ANDRE THIEN AH KOON